

**Le dossier électronique du patient :
le patient (enfin) maître de ses
informations de santé**



© eHealth Suisse

DOSSIER ELECTRONIQUE DU PATIENT (DEP)

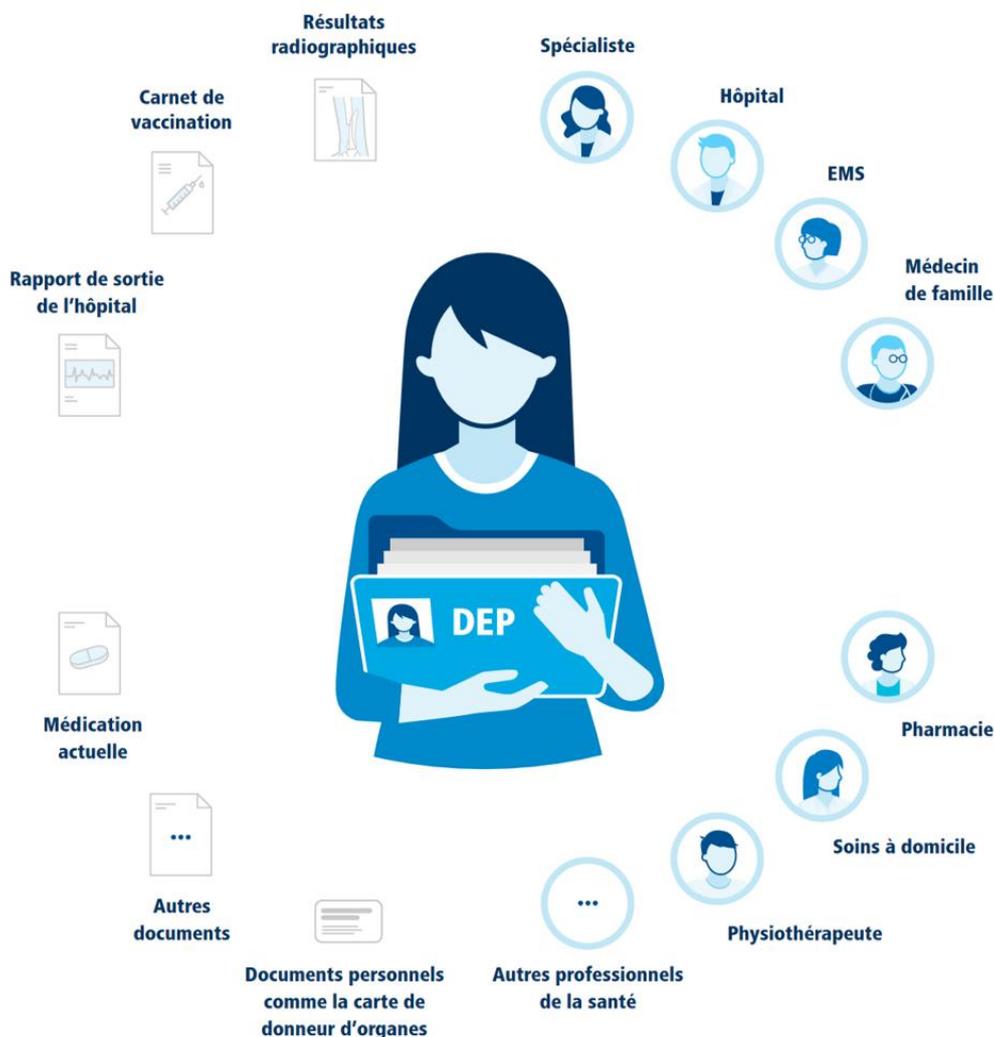
RESUME

Le dossier électronique du patient est plus que jamais d'actualité. Qu'en est-t'il ? Quel est son but ? Quels sont ses avantages ? Voici l'ensemble des informations résumées en quelques pages.

[Tavaglione Rocco](#)

Qu'est-ce que le dossier électronique du patient ?

Le Dossier Électronique du Patient (DEP) est un dossier qui regroupe l'ensemble des informations utiles aux spécialistes de la santé pour le traitement médical d'un patient. La pertinence des informations, qui sont uniquement dans un format numérique, est laissée à l'appréciation du médecin traitant ou du patient lui-même.



Exemples de documents que peuvent ajouter les professionnels de la santé :

- Vue d'ensemble de la médication actuelle
- Rapport de transfert de l'hôpital après une opération
- Rapport de soins à domicile.
- Carnet de vaccination actualisé
- Résultats radiographiques ou de laboratoire

Exemples de documents que peuvent ajouter les patients :

- Résultats radiographiques de laboratoire précédant l'ouverture du DEP
- Journal personnel des douleurs
- Mesures de tension artérielle provenant d'une application
- Ordonnance ophtalmologique
- Directives anticipées du patient
- Carte de donneur d'organe

Dossier médical électronique ≠ dossier électronique du patient (DEP)

Le dossier médical électronique et le dossier électronique du patient sont deux outils distincts qui ont un point en commun : ils rassemblent des données numériques.

Les informations d'un patient sont classées selon deux systèmes :

1. le système primaire dont fait partie le dossier médical électronique. Il correspond à la documentation interne de chaque médecin, institution médicale ou pharmacie.
2. Le système secondaire dont fait partie le dossier électronique du patient. Il rassemble toutes les informations pertinentes à la bonne suite de la prise en charge du patient. Résultats de groupe sanguins, sérologies, transfusions, données liées à la vaccination COVID, allergies, adresse de contact urgent ou la liste des directives anticipées.

Quel est son but ?

L'objectif du DEP est formulé dans la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Le dossier électronique du patient est un instrument visant :

- à renforcer la qualité des traitements médicaux,
- à améliorer les processus de traitement des patients,
- à accroître la sécurité des patients,
- à augmenter l'efficacité du système de santé et
- à favoriser la compétence des patients en matière de santé.

Est-il déjà utilisé ?

Il est obligatoire dans les hôpitaux de soins aigus, des cliniques psychiatriques et des cliniques de réhabilitation depuis avril 2020 avec un délai pour le raccordement à juin 2021. Ensuite les EMS et les maisons de naissance auront jusqu'au 15 avril 2022 pour se connecter au DEP.

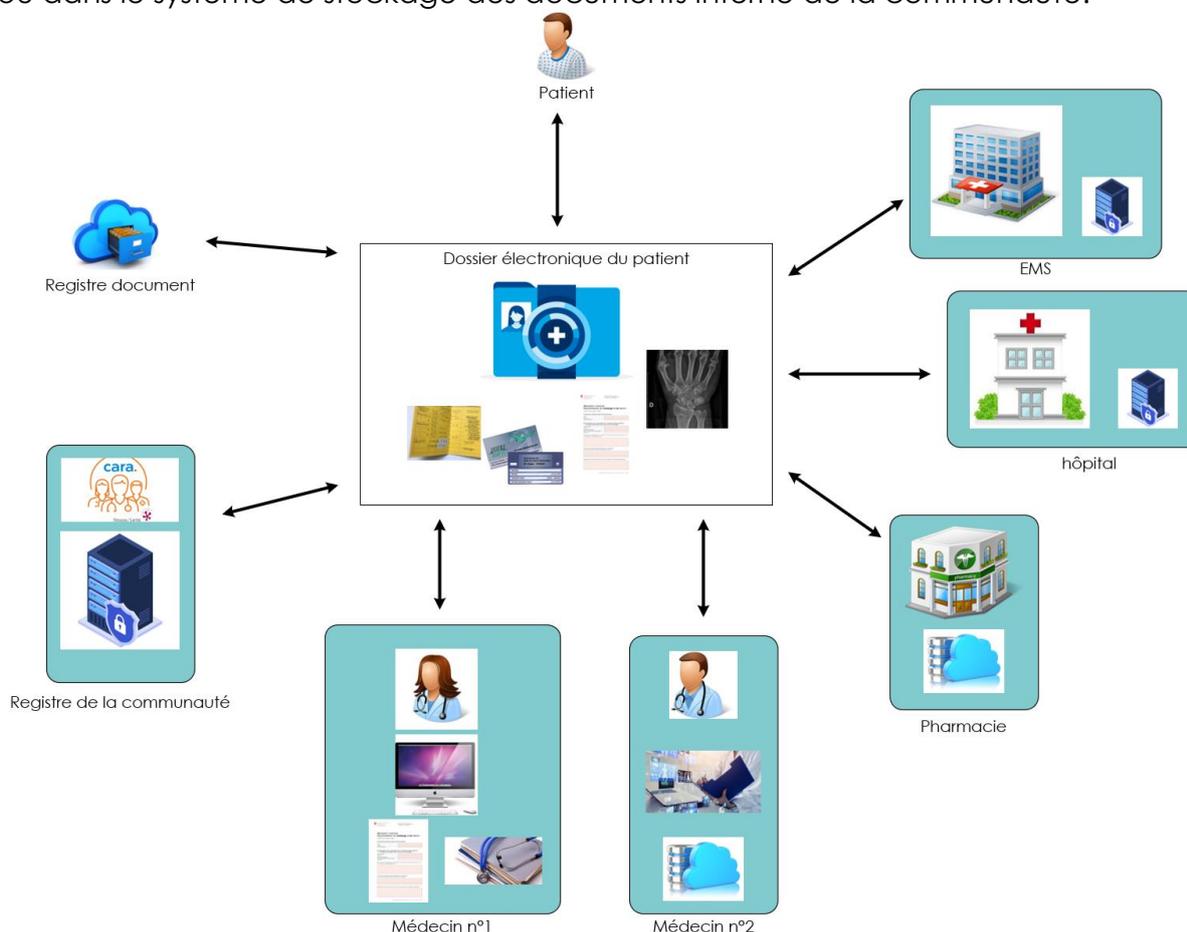
Pour l'instant, l'ouverture d'un dossier électronique du patient est facultative pour la population. Tout comme l'est le raccordement pour les professionnels de la santé, les pharmacies, les services de soins à domicile et les thérapeutes. Ce double caractère facultatif est vu par le Conseil fédéral comme un danger à la réussite de la mise en place du DEP. C'est pourquoi il réfléchit à son abolition, mais conscient de la difficulté de cette tâche, il vise une suppression par étape.

Quels sont ses avantages ?

1. Un accès facile aux données médicales essentielles à la bonne prise en charge du patient.
2. C'est une plateforme commune pour l'ensemble des spécialistes de la santé ce qui facilite l'échange d'information.
3. En cas d'urgence médicale ou d'impossibilité à communiquer pour le patient, les données sont accessibles pour le personnel soignant.
4. Il augmente la qualité et la sécurité du traitement grâce au partage d'information ce qui évite les doublons et diminue les risques d'une mauvaise décision.
5. Pour le patient, c'est la possibilité d'avoir un lieu de stockage sécurisé.

Comment ça marche ?

La particularité du DEP réside dans le fait qu'il n'y a pas de document stocké physiquement dans le dossier, mais ce sont des liens qui pointent vers des lieux de stockage prédéfinis. Les renseignements peuvent se trouver directement dans les systèmes de stockage des professionnels de la santé, dans un registre de documents ou dans le système de stockage des documents interne de la communauté.



Il est important de savoir que c'est le patient qui accorde les droits d'accès aux données sécurisées et que cette autorisation est temporaire.

En revanche dans le cas d'une urgence médicale où le patient serait dans l'incapacité de parler ou inconscient, le DEP permet l'accès aux données patient. Le patient en sera informé par la suite.

Sécurité

Les données sont cryptées et stockées obligatoirement en Suisse. Chaque fournisseur doit répondre à des critères spécifiques qui font l'objet d'une vérification régulière. De plus, il existe une approche par région qui au-delà d'avoir l'avantage de prendre en compte les spécificités régionales diminue les risques liés à un stockage centralisé.

Confidentialité

Il existe 3 niveaux de confidentialité :

1. Le « secret » qui est uniquement visible par le patient.
2. Le « restreint » ouvert uniquement aux spécialistes de la santé autorisés par le patient.
3. Le « normal » qui est ouvert à tous les professionnels de la santé.

Remarque :

Avec l'accord du patient, un tiers peut gérer le dossier électronique du patient à sa place.

IMPORTANT

Les personnes et organisations qui ne sont pas impliquées dans le traitement des patients ne peuvent pas accéder au DEP. Sont par conséquent exclus les employeurs, les autorités, les assurances maladie, les assurances complémentaires ou les compagnies d'assurance vie.

Même le médecin-conseil d'une assurance maladie ne peut pas consulter les documents du DEP.

Où puis-je me le procurer ?

En allant sur le site de CARA qui est la plateforme DEP pour les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Jura.

Liens utiles / webographie

Vidéo explicative sur YouTube : <https://youtu.be/px1qxldDNdE>

Site internet sur le DEP : <https://www.patientendossier.ch/fr>

Site de CARA : <https://www.cara.ch/fr/Accueil/Avec-CARA-restez-connecte-a-votre-sante.html>